

**Ordonnance
concernant les exigences techniques requises
pour les véhicules routiers
(OETV)**

Modification du 30 juin 2010

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'annexe 2 de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers¹ est modifiée conformément au texte ci-joint.

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

30 juin 2010

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Doris Leuthard
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 741.41

Répertoire des prescriptions étrangères et internationales reconnues

Ch. 1, titre

Ne concerne que le texte allemand.

Ch. 13 (Directive de la CE 97/68/CE)

13 Prescriptions de la CE hors directives concernant la réception générale

Texte législatif de base CE	Titre et informations relatives à la publication du texte législatif de base et des actes modificateurs	N° du régl. ECE
97/68/CE	Directive 97/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1997 sur le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures contre les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers; JO L 59 du 27.2.1998, p. 1, modifiée par les directives ou règlement: 2001/63/CE (JO L 227 du 23.8.2001, p. 41) 2002/88/CE (JO L 35 du 11.2.2003, p. 28) 2004/26/CE (JO L 146 du 30.4.2004, p. 1) rectifiée dans (JO L 225 du 25.6.2004, p. 3 et JO L 75 du 15.3.2007, p. 27/ <i>ne concerne que les textes allemand et italien</i>)	ECE-R 96
2006/105/CE	(JO L 363 du 20.12.2006, p. 368) rectifiée dans (JO L 80 du 21.3.2007, p. 15)	
596/2009/CE	(JO L 188 du 18.7.2009, p. 14)	
2010/26/UE	(JO L 86 du 1.4.2010, p. 29)	

*Ch. 14 (Règlement de la CE 561/2006/CE)***14 Droit de la CE concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route**

Texte législatif de base CE	Titre et informations relatives à la publication du texte législatif de base et des actes modificateurs
561/2006/CE	Règlement (CE) n° 561/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route, modifiant les règlements (CEE) n° 3821/85 et (CE) n° 2135/98 du Conseil et abrogeant le règlement (CEE) n° 3820/85 du Conseil; JO L 102 du 11.4.2006, p. 1, rectifiée dans JO L 70 du 14.3.2009, p. 19 (<i>ne concerne que le texte allemand</i>), modifié par: Règlement n° 1073/2009/CE (JO L 300 du 14.11.2009, p. 88)

*Ch. 221 (Directive de la CE 97/68/CE)***22 Voitures automobiles de travail et moteurs de travail****221 Directives de la CE**

Texte législatif de base CE	Titre et informations relatives à la publication du texte législatif de base et des actes modificateurs	No du règl. ECE
97/68/CE	Directive 97/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1997 sur le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures contre les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers; JO L 59 du 27.2.1998, p. 1, modifiée par les directives ou règlement: 2001/63/CE (JO L 227 du 23.8.2001, p. 41) 2002/88/CE (JO L 35 du 11.2.2003, p. 28) 2004/26/CE (JO L 146 du 30.4.2004, p. 1) rectifiée dans JO L 225 du 25.6.2004, p. 3 et JO L 75 du 15.3.2007, p. 27/ <i>ne concerne que les textes allemand et italien</i>) 2006/105/CE (JO L 363 du 20.12.2006, p. 368) rectifiée dans JO L 80 du 21.3.2007, p. 15) 596/2009/CE (JO L 188 du 18.7.2009, p. 14) 2010/26/UE (JO L 86 du 1.4.2010, p. 29)	ECE-R 96

